

Commune de Busigny



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

| Date | Rédaction | | Auteur |
|------------|--------------|---------|---------------|
| 10/10/2024 | V1 | | D. Marechalle |
| Date | Modification | Version | Auteur |
| | | | |
| | | | |

SLOW

1 Table des matières

| | | |
|-------|---|----|
| 2 | Présentation de la Commune..... | 3 |
| 3 | Listes des aléas susceptibles de se produire sur la commune. | 3 |
| 3.1 | Aléas naturels..... | 3 |
| 3.2 | Aléas technologiques | 3 |
| 3.3 | Les risques majeurs particuliers..... | 3 |
| 4 | Identification des vulnérabilités / Enjeux | 3 |
| 4.1 | Enjeux humains..... | 3 |
| 4.2 | Lieux de forte concentration..... | 4 |
| 4.3 | Enjeux d'infrastructure..... | 5 |
| 4.3.1 | Routes | 5 |
| 4.3.2 | Réseau de distribution d'électricité et transformateurs électriques..... | 5 |
| 4.3.3 | Réseau de transport et de distribution de gaz naturel | 5 |
| 4.3.4 | Production d'Electricité | 6 |
| 4.3.5 | Zone de captage et d'adduction d'eau potable | 6 |
| 4.3.6 | Réseaux de télécommunications | 6 |
| 4.3.7 | Stations d'épuration – Assainissement..... | 6 |
| 4.3.8 | Déchèteries..... | 6 |
| 4.4 | Enjeux économiques..... | 7 |
| 5 | Organisation du dispositif communal..... | 8 |
| 5.1 | Modalités d'activation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)..... | 8 |
| 5.2 | Le poste de commandement communal | 9 |
| 5.3 | La composition de la cellule communale..... | 9 |
| 5.4 | Organisation du dispositif communal..... | 10 |
| 5.4.1 | Réception de l'alerte lancée par la préfecture..... | 10 |
| 5.4.2 | Règlement de l'alerte..... | 10 |
| 5.4.3 | Exemples de messages d'alerte | 10 |
| 5.4.4 | Alerte et information de la population..... | 11 |
| 5.5 | Soutien des populations : Mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement..... | 11 |
| 5.5.1 | Lieux d'accueil de la population..... | 12 |
| 5.5.2 | Commerces..... | 12 |
| 5.5.3 | Matériel à prévoir..... | 12 |
| 5.5.4 | Personnes / Ressources..... | 12 |
| 6 | Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés..... | 12 |

| | | |
|-------|---|----|
| 6.1 | Moyens humains..... | 12 |
| 6.1.1 | Service administratif communaux..... | 13 |
| 6.1.2 | Services techniques communaux..... | 13 |
| 6.1.3 | Autres moyens humains mobilisables..... | 13 |
| 6.2 | Moyens matériels..... | 13 |
| 6.2.1 | Matériel technique communaux..... | 13 |
| 6.2.2 | Flotte de véhicules communaux..... | 13 |
| 7 | ANNEXES..... | 13 |

2 Présentation de la Commune.

Identification des risques.

| | |
|------------------|---|
| Région | Hauts de France |
| Département | Nord |
| Arrondissement | Cambrai |
| Code INSEE | 59118 |
| Code postal | 59137 |
| Maire | Didier Maréchalle |
| Intercommunalité | Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis |
| Superficie | 16,47 km ² |
| Population | 2435 |
| Densité | 148 h/ km ² |

3 Listes des aléas susceptibles de se produire sur la commune.

3.1 Aléas naturels

- Le risque inondation
- Le risque mouvement de terrain
- Le risque sismique(niveau3)
- Le risque de phénomène météorologique extrême
- Le risque de feux d'espace naturels

3.2 Aléas technologiques

- Le risque industriel.
- Le risque de transport de marchandises dangereuses.

3.3 Les risques majeurs particuliers.

- Le risque de vague de chaleur.
- Le risque de vague de froid.
- Le risque engins résiduels de guerre.
- Le risque Radon (zone 1, potentiel radon faible)

4 Identification des vulnérabilités / Enjeux

4.1 Enjeux humains.

La commune regroupe 2435 habitants (recensement de 2021).

SLO

Parmi cette population certaines personnes ne présentent pas la même vulnérabilité par rapport aux risques auxquelles elles pourraient être exposées. Selon leurs dispositions physiques ou leur état de santé leur prise en compte (ou leur prise en charge) peut varier aussi convient-il de les identifier au mieux, tout en respectant le caractère confidentiel des données disponibles ¹.

Ainsi, dans la population on distinguera :

- Les personnes nécessitant une attention particulière.

Ce sera par exemple le cas des personnes handicapées (malentendants, non-voyants ou à mobilité réduite...)

Ces personnes font l'objet d'un recensement par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont c'est la première mission. Le fichier des personnes vulnérables y est disponible et consultable en cas d'événement majeur.

- Les personnes sous assistance médicale ou bénéficiaire de soins.

Ces personnes doivent pouvoir disposer d'une information particulière, ainsi il existe un dispositif d'information particulier pour les patients à haut risque vital (PHRV) à domicile en cas de coupure électrique prévue ou accidentelle basé sur une inscription auprès de l'agence régionale de santé et d'Enedis.

Le fichier des personnes vulnérables du CCAS reprend localement ces informations, sans lien cependant avec d'autres organismes, notamment l'Agence Régionale de Santé.

- Les personnes ayant d'autres vulnérabilités.

Une personne est également considérée comme vulnérable si elle est incapable de prendre soin d'elle-même, de se protéger contre tout préjudice ou exploitation ou si elle est incapable de signaler un abus.

4.2 Lieux de forte concentration.

Les trois écoles de la commune représentent les principaux lieux de concentration permanents.

| Etablissement | Téléphone | | Nombre de personnes | | | Accessibilité |
|---------------|-----------|--------|---------------------|---------|------------|---------------|
| | Fixe | Mobile | Adultes | Enfants | Handicapés | |
| | | | | | | |

¹ Application de la réglementation générale de protection des données (RGPD)

| | | | | | | |
|---|-------------------|--|---|-----|---|------------|
| Ecole du Château (Ecole Maternelle) Rue pasteur 59137 Busigny | 03 27 75 42 26 | | 4 | 70 | 0 | Plein pied |
| Ecole Jacques Prévert (Ecole élémentaire) Rue des poilus 59137 Busigny | 03 27 75 42 01 | | 8 | 145 | 0 | Plein pied |
| Ecole Claude Bernard (Ecole élémentaire) Rue Franck Bourreau 59137 Busigny | 03 27 75 46 84 | | 3 | 60 | 0 | Plein pied |

Inspection académique / Le Cateau Cambrésis : 03 27 84 05 62

4.3 Enjeux d'infrastructure.

4.3.1 Routes

4.3.1.1 Routes départementales :

Monsieur Christophe Journaux

Département du Nord

Technicien de secteur départemental

christophe.journaux@lenord.fr

03 59 73 34 73

4.3.1.2 Voiries communales :

Adjoint au maire délégué aux travaux et patrimoine.

Mairie de Busigny

Contact@busigny.fr

03 27 85 70 20

4.3.2 Réseau de distribution d'électricité et transformateurs électriques.

Numéro de dépannage ENEDIS : 0972 675 059

Interlocuteur privilégié de la commune :

4.3.3 Réseau de transport et de distribution de gaz naturel

Numéro de dépannage GrDF : 0 800 47 33 33

Interlocuteur privilégié de la commune :

4.3.4 Production d'Electricité

BORALEX

71, rue Jean Jaurès

62575 Blendecques

03 21 88 07 27

Responsable des opérations

4.3.5 Zone de captage et d'adduction d'eau potable

NOREADE Agence de BEAUVOIS EN CAMBRESIS

"Le Jeune Bois"

59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS

Accueil et service d'urgence 24h/24

03.27.76.55.30

4.3.6 Réseaux de télécommunications

Exploitant du réseau fibre de Busigny :

CAPFIBRE

Service d'urgence : 05 33 74 03 08

Procédure de déclaration d'incident : <https://capfibre.fr/Declarer-un-dommage-reseau>

4.3.7 Stations d'épuration – Assainissement.

NOREADE Agence de BEAUVOIS EN CAMBRESIS

"Le Jeune Bois"

59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS

Accueil et service d'urgence 24h/24

03.27.76.55.30

4.3.8 Déchèteries

Trois déchèteries sont accessibles depuis la commune de busigny pour le traitement des déchets domestiques :

| | | |
|---------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| Le Cateau Cambrésis | 55, rue de Fresmy | 0 800 003 793 (Heures ouvrables) |
| Caudry | 95, rue de la Sucrierie | |
| CLary | 30, rue de la gare | |

Le SIAVED qui gère ces déchèteries a mis en place un contact privilégié joignable au n° 09 73 79 54 94

(heures ouvrables)

4.4 Enjeux économiques.

Etablissements industriels / Tertiaires / Entreprises

Les Ets Billard et Choin sont impactés par une défaillance des réseaux de Distribution d'électricité.

Exploitations agricoles

Les exploitations agricoles pratiquant un élevage intensif sont susceptibles d'être impactés par des défaillances des réseaux de distribution d'électricité, d'eau ou de gaz le cas échéant.

Les Ets « source de saint Jean Baptiste » dont la production est automatisée pourrait être perturbée pour les mêmes raisons, une pollution des eaux captées représente par contre un risque majeur tant pour l'entreprise que pour la population.

5 Organisation du dispositif communal.



5.1 Modalités d'activation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le plan communal de Sauvegardé est activé la suite d'un événement grave ou de grande ampleur par le maire – ou son représentant -et à la demande – des autorités, des services de sécurité, d'un témoin ou d'une alerte mise en place par les systèmes de vigilance.

5.2 Le poste de commandement communal

À tout moment (24h / 24) la commune doit être en mesure de recevoir une alerte des autorités et être capable d'envoyer une alerte à la population et aux équipes constituant le dispositif.

Son fonctionnement est une priorité. Toutes les décisions doivent partir ou transiter par lui et toutes les actions mises en œuvre doivent y être relatées et consignées.

Le poste de commandement communal doit à minima tenir une main courante qui garantira la circulation des informations données ou reçues.

En cas de crise ou d'événement d grande ampleur, le poste de commandement communal est localisé à :

Mairie de Busigny

39, rue Pasteur

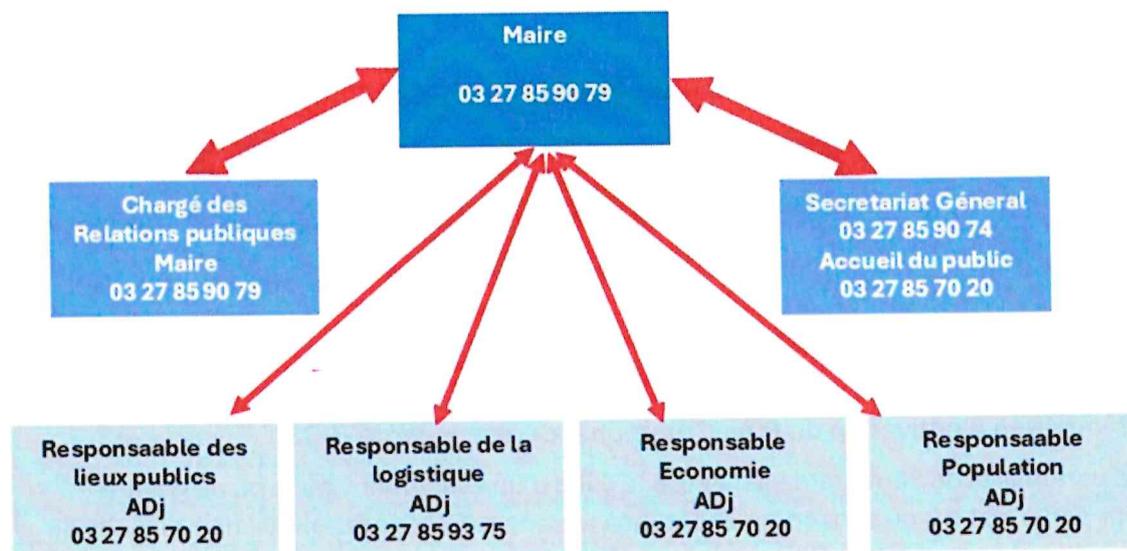
59137 Busigny

Tél : 03 27 85 70 20

Mail : contact@busigny.fr

Le poste de commandement communal est installé dans la salle des commissions de la Mairie, il est joignable au n° 03 27 85 90 85.

5.3 La composition de la cellule communale



Nota : les rôles et responsabilités sont précisées en annexe.

5.4 Organisation du dispositif communal.

5.4.1 Réception de l'alerte lancée par la préfecture.

Personnes chargées de la réception de l'alerte :

| | | | |
|---|--|-------------------------------|----------------|
| 1 | | Secrétariat général de Mairie | 03 27 85 90 74 |
| 2 | | Maire | 03 27 85 90 79 |
| 3 | | Accueil de la Mairie | 03 27 85 70 20 |

L'alerte est transmise prioritairement dans l'ordre de ce tableau. L'accueil de la mairie est informé pour permettre la prise en compte d'informations remontées par la population et rassurer si nécessaire.

5.4.2 Règlement de l'alerte.

Après réception de l'alerte, celle-ci est relayée auprès des administrés, sous la responsabilité du maire ou de son représentant, par les moyens suivants :

Panneaux d'affichage,

Borne numérique d'information,

Accueil téléphonique de la mairie,

Appels sortants vers les personnes vulnérables dans la mesure où elles sont impliquées,

Diffusion de message via la newsletter ou par porte à porte en cas de durée de crise significative.

5.4.3 Exemples de messages d'alerte

.Alerte sans évacuation ou confinement de la population.

« Un risque menace votre quartier :

Préparez-vous à évacuer ou à vous confiner sur ordre si cela devenait nécessaire,

Restez attentif aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité,

Pour votre habitation, appliquez les consignes pratiques qui vous seront données par la Mairie ».

SLOW

5.4.3.1 Alerte sans évacuation ou mise à l'abri des populations.

« Le risque Approche :

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme

Rejoignez immédiatement le lieu de regroupement² dont vous relevez et suivez toutes les instructions des autorités ».

5.4.4 Alerte et information de la population.

Il faut que chacun puisse adopter un comportement adéquat et se mette en sécurité en appliquant les consignes prévues. Une petite plaquette reprenant les éléments principaux de l'annexe 5 et précisant les lieux de regroupements et les numéros d'appel de la mairie sera communiquée aux administrés, en amont des crises, par les canaux habituels d'information communale.

Outre l'alerte des citoyens, une information sur l'évolution de la situation devra être apportée, selon les cas il conviendra de diffuser par les mêmes moyens que l'alerte les nouvelles consignes mises en place s'il y a lieu.

Une information est à donner à la fin de la crise ainsi que sur les mesures d'accompagnement éventuelles.

5.5 Soutien des populations : Mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement.

Un centre d'accueil et de regroupement est prévu dans la salle des fêtes de la commune.

Jusqu'au retour à une situation normale, **il est géré par Le responsable soutien des populations** (Annexe 0 et Annexe 10)

| Lieu d'accueil de la Population | | | | | | |
|---|----------------------|------------------|---------------------|----------|--------------|-----------------------|
| Adresse | Responsable | Surface Capacité | Fonctions Possibles | | | |
| | | | Accueil | Couchage | Restauration | Equipements |
| Salle des fêtes Rue des poilus 59137 Busigny | Agent communal | 300 pers | oui | non | oui | Cuisine sanitaires |
| Maison des jeunes | Directrice structure | 20 pers | oui | oui | oui | Cuisine sanitaires |

² Les lieux de regroupement sont définis et communiqués à la population dans le cadre de l'information préventive.

| Matériel à prévoir | | | |
|----------------------|-------------------|----------------------|----------------|
| Désignation | Lieu de Stockage | Personne à contacter | Observation |
| Matériel de couchage | Maison des jeunes | Frederic Bué | Qyé à préciser |
| | | | |

| Personne « Ressource » pour Armer un centre d'accueil et de regroupement | | | |
|--|----------------|----------------|-------------|
| Nom / Prénom | fonction | contact | Observation |
| Adjoint Administratif | Agent communal | 03 27 85 70 20 | |
| | | | |

5.5.1 Lieux d'accueil de la population.

- Salle des associations avec possibilité de restauration et éventuellement de couchage.
- Salle des fêtes,
- Ecole du Château,
- Ecole Jacques Prévert,
- Ecole Claude Bernard.

5.5.2 Commerces.

- Epicerie de détail et boulangerie

5.5.3 Matériel à prévoir.

- Matériel de couchage (lits de camps, duvets, etc....)

5.5.4 Personnes / Ressources.

- Exploitations agricoles / Matériel Agricole.
- Entreprise de construction BFM / Matériel de chantier et Levage.
- Entreprise de couverture THIEULEUX

6 Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés.

6.1 Moyens humains.

Les moyens humains immédiatement mobilisables sont ceux des services municipaux permanents :

6.1.1 Service administratif communaux.

1 Secrétaire général de mairie

3 adjoints administratifs

6.1.2 Services techniques communaux.

1 Agent de maîtrise

3 adjoints technique

1 Apprenti

6.1.3 Autres moyens humains mobilisables.

Selon l'ampleur de la crise et sa gravité, les moyens médicaux et para médicaux peuvent être sollicités.

Leur recensement figure dans l'annuaire de crise

6.2 Moyens matériels.

6.2.1 Matériel technique communaux

- 1 Tracteur, 1 camion léger, 1 fourgon.
- Lame de déneigement, Balayeuse, matériel d'entretien (tondeuse, débroussailleuse, etc...)

6.2.2 Flotte de véhicules communaux.

- 1 Renault Kangoo (électrique),
- 1 Voiture particulière Dacia Spring (électrique),
- 1 Minibus 9 places Citroën (électrique).

7 ANNEXES

Les annexes jointes au plan communal de sauvegarde comprennent :

L'annuaire de Crise,

Les fiches reflexes,

La cartographie de la commune,

| | |
|--|-----------|
| Annuaire de Crise | ANNEXE 1 |
| Le sinistre vient d'avoir lieu | ANNEXE 2 |
| Le risque est imminent ou potentiel à court terme | ANNEXE 3 |
| Rôle du Maire en situation de crise. | ANNEXE 4 |
| Rôle du Responsable des actions communales | ANNEXE 5 |
| Secrétariat | ANNEXE 6 |
| Chargé des relations publiques | ANNEXE 7 |
| Responsable lieux publics et établissement scolaires | ANNEXE 8 |
| Responsable logistique | ANNEXE 9 |
| Responsable économie | ANNEXE 10 |
| Responsable Population | ANNEXE 11 |

Chaque annexe détaillée, et sa mise à jour, est disponible au secrétariat de la Mairie

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 059-215901182-20241023-20248132-AR

SLOW